



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire

N°141/2024

(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Convention Territoire Numérique Éducatif (TNE)

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;

Vu la convention du 16 décembre 2021 signée entre la Caisse des dépôts et consignations et le Groupement d'Intérêt Public « Trousse à projets » ;

Considérant que la convention Territoire Numérique Éducatif est proposée dans le cadre du dispositif « Trousse à Projet » ;

Considérant que ce projet sera mené en lien avec la Ligue de l'Enseignement du Cher ;

Considérant que les objectifs d'accompagnement des parents et d'appropriation du numérique dans le milieu scolaire sont prioritaires ;

Considérant qu'une subvention d'un montant de 1 400 € est octroyée pour la réalisation de quatre ateliers sur la durée de la convention ;

DECIDE

Article 1 : de conclure une convention pour la mise en place de l'action Territoire Numérique Éducatif de septembre 2024 à juin 2026.

Article 2 : de mettre en place des ateliers techniques d'acculturation aux usages numériques scolaires et parascolaires qui se dérouleront dans les locaux de l'Espace Public Numérique de Sancoins, pour l'ensemble des parents dont les enfants sont inscrits dans une école du territoire de la Communauté de Communes des 3 Provinces.

Article 3 : de proposer 4 ateliers sur la durée de la convention, répartis de la manière suivante :

- 1 en septembre 2024 ;
- 1 en janvier 2025 ;
- 1 en septembre 2025 ;
- 1 en janvier 2026.

Article 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète, à Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable du Trésor Public et à Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins.

A Sancoins, le 2 septembre 2024

Le Maire,


Pierre GUILBLIN

